

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Vendredi 11 décembre 2015

INVITATION PRESSE

Signature de la convention-cadre permettant la mise en place de guichets uniques dédiés aux formalités des entreprises

M. Philippe Germain, président du gouvernement, vous convie à la signature de la convention-cadre relative aux formalités nécessaires à la tenue du registre du commerce et des sociétés, qui aura lieu entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les trois chambres consulaires, lundi 14 décembre à 14h30 dans les locaux du gouvernement.

Cette signature s'effectuera conjointement entre le président du gouvernement et les trois présidents des chambres consulaires : Jennifer SEAGOE, présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie, Daniel Viramoutoussamy, président de la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Nouvelle-Calédonie et Gérard Pasco, président de la Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie.

Suite au transfert de compétence du droit commercial de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie, la tenue du registre du commerce et des sociétés (RCS) a été dévolue au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et affectée à la Direction des affaires économiques (DAE).

L'agenda partagé énonce des objectifs de simplification des démarches administratives des chefs d'entreprises, des porteurs de projet et plus largement, des déposants.

Ce souhait se traduit par la mise en place de guichets uniques dédiés aux formalités des entreprises via la signature d'une convention-cadre entre la DAE et les trois chambres consulaires.